

ATTESTATION DE PERTE DE LIVRET DE FAMILLE

Je soussigné(e) (nom-prénom) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur avoir perdu mon livret de famille.

Fait à CUERS, le

Signature

Art. 441-7 du Code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

ATTESTATION DE PERTE DE LIVRET DE FAMILLE

Je soussigné(e) (nom-prénom) :

Né(e) le : à

Certifie sur l'honneur avoir perdu mon livret de famille.

Fait à CUERS, le

Signature

Art. 441-7 du Code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.